

A la demande de la FEHAP, nous avons répondu favorablement à la demande de bilatérale, conformément aux décisions de la CEF du 14 novembre 2013.

Le directeur de la FEHAP a rappelé le contexte, à savoir une recommandation patronale qui s'applique depuis le 2 décembre 2012. A ce jour, participent aux négociations paritaires : CFDT, CFE CGC (et plus récemment CFTC en tant qu'observateur).

L'application de cette recommandation patronale pose problème. La FEHAP souhaite redéfinir le périmètre du socle conventionnel et que la base conventionnelle soit restructurée. Ils ont besoin d'une convention collective, il y a donc nécessité de transformer pour cela la recommandation.

Monsieur DUPUIS souhaite donc réintégrer 95 % de la convention collective par un avenant de restauration. Il rappelle la situation de blocage sur les 15 points et propose de renégocier une partie de ces 15 points, sachant qu'il y en a 5 qui bloquent. Il s'agit des jours fériés, du paiement à 100 % des heures supplémentaires, de l'avancement de l'ancienneté, de la reprise de l'ancienneté et de la prime du départ à la retraite.

Sur ses 5 points, la FEHAP propose de négocier sur la base de la proposition de l'avenant de substitution de Novembre 2012 pour lequel nous avons fait valoir notre droit d'opposition. Ce n'est quand même pas loin d'être un marché de dupes.

Nous avons donc rappelé notre position et notre volonté de négocier, mais toutes négociations nécessitent des contreparties et sur ses 5 points, la FEHAP n'en propose pas.

Monsieur DUPUIS rappelle que le but premier de cette recommandation est de dégager des marges de manœuvre pour maintenir l'emploi, contrairement à ce qu'il a toujours exprimé pendant la durée des négociations, puisqu'il nous disait que les marges de manœuvre dégagées serviraient à nourrir les négociations locales. Il confirme donc ce que nous avons toujours dit : cette recommandation servira à compenser les budgets insuffisants sur le dos des salarié-e-s.

Le but ne semble pas atteint puisque certains directeurs disent que l'application de la recommandation n'a pas

amélioré la situation des établissements, ce que Monsieur DUPUIS reconnaît à demi-mots.

Nous rappelons notre demande d'une commission mixte paritaire, ce que la FEHAP refuse tout net.

Pour la CGT : la restauration d'un dialogue social de qualité est indispensable, et ne peut se faire qu'avec l'aide d'un médiateur, et nous continuons de faire cette demande auprès des ministères.

Monsieur DUPUIS rappelle que la convention collective n'est pas étendue, de ce fait personne ne peut leur imposer. Nous voyons donc que la restauration d'un bon dialogue social est loin d'être la priorité de la FEHAP.

Nous avons rappelé nos revendications (politique salariale : pour mémoire, 4 ans de gel de salaire, prise en compte de la pénibilité, etc.) Nous comprenons bien que ce qui est important pour la FEHAP, c'est que nous retournions à la table des négociations pour intégrer l'ANI dans la convention au niveau national (négociation sur la complémentaire santé, etc.), et qu'ils peuvent difficilement se passer de la CGT au regard de notre représentativité.

Sur ces bases, la CGT ne retournera pas à la table des négociations. Nous appelons l'ensemble des organisations syndicales à s'adresser au ministère afin d'obtenir la mise en place d'une commission mixte paritaire.

Pour appuyer cette démarche, nous vous invitons à signer et faire signer massivement la pétition pour le rétablissement intégral de la CCNT 1951.

